

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Conort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS MITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.



AUJOURD'HUI :

Le Crime du boulevard du Temple.
L'Enquête à Lyon.
La Semaine Théâtrale.

LES DESSOUS de l'Élection Sénatoriale

C'est aujourd'hui qu'a lieu la première réunion officielle de MM. les délégués sénatoriaux du Rhône.
Il va y être question de deux choses : 1° Du mandat que devra remplir le nouveau sénateur de notre département. 2° De la personnalité de ce sénateur. Comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, nous ne croyons pas que notre rôle soit d'indiquer un ou plusieurs noms à la délégation. — Elle sait ce qu'elle a à faire.

Mais nous sommes en mesure de lui donner des renseignements sur ce qui se passe et sur ce qui se prépare dans certains milieux où l'on s'habitue trop à considérer les électeurs comme des machines à voter — et où l'on s'imaginerait qu'il suffit de leur donner plus ou moins habilement l'impulsion qu'ils doivent docilement suivre.

Le département du Rhône a toujours marché en tête dans toutes les grandes revendications politiques et sociales. Il est fier de son passé, il entend bien ne pas le démentir.
Républicain d'avant la République, il n'admet ni les compromissions louches, ni les alliances douteuses, et la franchise de sa politique est le garant de la franchise du candidat de son choix.

Or, voici ce qui se passe actuellement dans les coulisses administratives : Deux candidats, jusqu'à ce jour, ont fait connaître leurs intentions : M. Ulysse Pila et M. Thévenet.
Le premier, négociant connu, homme distingué par son initiative industrielle, appartient par ses relations, par son passé, par ses alliances politiques, à ce centre parlementaire que, jusqu'à présent, les républicains de notre région se refusent avec raison à considérer comme l'expression de leurs opinions et de leurs vœux.

M. Ulysse Pila était assuré du concours de toute la réaction modérée — c'est-à-dire habile — mais il avait fort à faire pour compter sur d'autres voix républicaines que sur celles qui appartiennent à la fraction la plus modérée, la plus incolore de la gauche.

Mais, quand M. Thévenet a fait connaître son désir d'abandonner son mandat de député et d'aller se reposer pour huit ans dans la Capoue sénatoriale, c'a été un grand émoi chez les amis de M. Pila. — Cette candidature-là enlevait tout espoir de succès à celle de l'éminent importateur colonial.

De là, communications, entrevues, conférences, — et finalement, accord.
Devant M. Thévenet, M. Ulysse Pila s'est retiré — et, ceux qui favorisaient sa candidature ont promis de reporter leurs suffrages sur le député de la 2^{me} circonscription.

L'alliance est faite. Pas plus à la Préfecture — qui avait des raisons pour s'intéresser à M. Ulysse Pila, — que dans le parti réactionnaire modéré et dans le centre gauche, il n'y aura de désidence. M. Thévenet reste seul pour représenter ces groupes si divers que l'intérêt commun réunit, on peut le dire

sans calomnie, beaucoup plus que la communauté des convictions.

Mais il ne suffit pas d'être garanti à droite, pour être assuré à gauche.

Ici, il faut compter surtout sur l'élément républicain — celui qui veut radicalement la République et ses conséquences — et, pour cela, il était nécessaire que le candidat donnât au parti dont il avait besoin un gage bruyant, sinon sincère.

Voilà l'explication de l'énorme pétard lancé par M. Thévenet le jour du vote de la séparation de l'Église et de l'État — quand notre adroit député s'est séparé de tous ses amis politiques, s'est mis en contradiction avec ce qu'on peut appeler ses principes, quand il a risqué la chute d'un ministère qu'il prétend soutenir — tout cela pour pouvoir dire : Voyez mon radicalisme, j'ai voté la séparation de l'Église et de l'État.

Est-ce même là de l'adresse? — Non. Parce que l'adresse consiste à ne pas dépasser le but, et M. Thévenet est allé bien au delà.

Aussi n'est-ce pas cette manifestation platonique qui change en rien la question.

Et la question est ainsi posée : Vent-on, au moment où la réaction relève la tête, où, de toutes parts, la lutte recommence contre la République, par l'alliance de toutes les oppositions, vent-on envoyer au Sénat un candidat personnifiant la plus redoutable — parce qu'elle est la plus insidieuse — de ces alliances?

Qu'on porte alors M. Thévenet à qui M. Ulysse Pila a cédé son tour et qui ne sera combattu par aucun groupe du centre gauche ou du centre droit.

Vent-on renforcer la majorité républicaine d'un sénateur qui n'ait aucune compromission avec aucun groupe, douteux, qui, par conséquent, n'ait pris avec aucun de ces groupes des engagements qui ne seraient que le prix du marché passé et du service rendu? Qu'on choisisse un autre que M. Thévenet.

Il suffit que M. Ulysse Pila déclare qu'il lui cède son tour, il suffit que le centre et la droite confirment ce marché par leur approbation ou leur abstention, pour que les électeurs républicains se méfient — et qu'ils portent ailleurs leurs voix et leurs suffrages.

PAUL BERTNAY.

LA POLITIQUE

Vous avez vu, hier, le texte du projet de loi que va déposer M. Salis, de l'Hérault. Il s'agit de supprimer les entreprises et régies de travail dans les prisons et de ramener au droit commun les entreprises similaires qui s'exécutent dans les établissements de charité et les communautés religieuses.

Il est évident que, dans l'un et dans l'autre cas, une concurrence qu'on peut appeler déloyale est ainsi faite soit au commerce libre, soit au travail rétribué.

L'entrepreneur de travaux de prison paie ses hommes quelques sous par jour et il ne craint pas la grève : ceux qui refusent de travailler sont mis au cachot, en cellule, — et subissent des punitions dont il vaut mieux ne pas parler aujourd'hui : le sujet est trop grave et nous mériterions trop loin.

Quant à l'entrepreneur de convents, il est exactement dans les mêmes conditions. Ce qu'il n'obtient pas de la verge des châtiments, il l'a par l'obéissance passive — premier vœu que font les jeunes religieux. Conclusion identique : exemption de patente, d'impôt, de droit, ne donnant pour le travail exécuté qu'un salaire dérisoire, il produit à des conditions inabordables pour les

industriels qui font travailler d'autres ouvriers que des prisonniers ou des recluses.

D'autre part, ces derniers, qui essayent quand même de lutter contre la concurrence, abaissent de plus en plus le prix des salaires : c'est ainsi que, pour les travaux de lingerie spécialement, les véritables manufacturiers organisés dans la plupart des communautés religieuses ont fait baisser la journée possible de certaines ouvrières à quarante ou cinquante centimes par jour. — C'est la plus noire misère, avec la perspective de quinze heures de travail par journée, quinze heures pour gagner dix sous!

Dans ces conditions, il devient indispensable : 1° d'empêcher le personnel des prisons de faire aux honnêtes ouvriers une concurrence effrayante ; 2° de mettre le personnel des convents dans des conditions d'égalité moins choquantes avec les ouvriers et ouvrières des usines ordinaires.

Pour cela, M. Salis propose que le travail des prisons soit consacré exclusivement au service de l'État et que le régime des patentes, droits fixes et droits proportionnels soit établi dans les communautés manufacturières comme dans les autres usines.

Assurément, les cléricaux vont pousser des cris d'orfraie en voyant cette nouvelle tentative de retour au droit commun et à ce principe qu'ils n'admettent jamais : l'égalité de tous devant la loi.

Mais leurs arguments, espérons-le, ne profiteront pas plus aux voleurs et aux assassins qu'aux religieux et religieuses — et, une fois de plus, la persécution républicaine se déchaînera sous cette forme spéciale à notre fin de siècle : Les mêmes droits pour tous — et plus de faveurs.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 19 décembre.

LE COMMISSARIAT DE LA MARINE

Dans le conseil tenu ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot, M. Barbey, ministre de la marine, a soumis à la signature du président de la République un projet de loi portant organisation du commissariat de la marine.

LES JÉSUITES À PARIS

M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, a annoncé qu'il avait ordonné une enquête pour savoir s'il est exact que des jésuites habitent actuellement l'école de la rue des Postes. M. Bourgeois compte avoir les résultats de l'enquête ce soir ou demain au plus tard.

L'IMPÔT DES PRESTATIONS

M. Constans, ministre de l'intérieur, et M. Rouvier, ministre des finances, ont fait signer des décrets aux termes desquels MM. Bouffet, directeur des affaires départementales et communales, et Boutin, directeur général des contributions directes, sont désignés pour assister le gouvernement dans la discussion de la loi de l'impôt des prestations.

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 19 décembre.

AU QUI D'ORSAY

La Belgique vient d'accepter les modifications réclamées par notre gouvernement à la convention de la conférence de Bruxelles, relative au Congo.

En conséquence, M. Ribot a demandé au Parlement de voter avant la fin de la session, le projet qu'il avait repoussé.

M. Due, ministre de Suède à Paris a présenté à M. Ribot, ministre des affaires étrangères, MM. Froenkel et Christophersen, envoyés par le gouvernement de Suède et Norvège, avec plein pouvoir pour s'entendre avec le gouvernement français, au sujet de la prorogation des articles du traité de commerce et de navigation, qui ne se rappor-

tent pas au tarif des douanes, ainsi que sur l'application réciproque du traitement de la nation la plus favorisée.

Les plénipotentiaires français sont MM. Claverie, Disler et Pallain.
Les premières conférences auront lieu la semaine prochaine.

LES JÉSUITES À PARIS

L'enquête faite par M. Gréard, par ordre de M. Bourgeois, sur le point de savoir si les jésuites se sont reconstitués, n'est pas terminée. Elle est reculant assez avancée pour permettre de penser que l'état de choses ne s'est pas modifié depuis cinq ou six années au moins.

Le nombre des jésuites, tant rue de Madrid que rue des Postes, ne dépasse pas celui qui avait été autorisé à rester dans les immeubles afin de les garder. Le surplus du personnel qui y séjourne tient ses pouvoirs de l'autorité diocésaine et est conséquemment soumis aux mêmes règles et obligations que le clergé séculier.

L'INCIDENT FRANCO-BULGARE

Des avis particuliers de Constantinople annoncent que l'ambassade française s'occupe actuellement de l'incident franco-bulgare. On considère comme probable que M. Cambon, ambassadeur de France, aura une conférence avec la Porte, à ce sujet, aujourd'hui.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 19 décembre.

M. Asgoud, officier d'administration du gouvernement militaire de Lyon, est nommé au 1^{er} corps.

M. Davion, officier d'administration à Alger, est nommé au gouvernement de Lyon.

M. Louis, officier d'administration du gouvernement de Lyon, est nommé à Alger. M. Padeloup, officier d'administration de la division de Constantine, est nommé à Lyon.

M. de Freycinet ouvrira pour la première fois les salons du ministère de la guerre, mercredi prochain, 23 décembre. La réception sera précédée du grand dîner militaire que le président du conseil offre aux commandants de corps d'armée, qui vont quitter Paris après la clôture des travaux de la commission de classement.

Le général Thomassin avait inspecté cette année les 9^e, 12^e, 13^e et 17^e corps. Il a bien voulu se charger d'une inspection du 4^e corps dont la mobilisation n'a encore été vérifiée par aucun membre du conseil supérieur de la guerre.

L'honorable député du conseil supérieur arétera, de concert avec le commandant du 4^e corps, les mesures militaires qui pourraient être prises cet hiver pour assurer la tranquillité dans les forts du Sud algérien. M. le général du Bessol, commandant le 4^e corps, va rentrer à Alger pour y conférer avec le général Thomassin.

M. le lieutenant-colonel breveté de Villebois-Mareuil, qui a rempli successivement les fonctions de chef de l'état-major de la 3^e division de cavalerie et de chef d'état-major de la division d'Alger, rentre en France. Il est remplacé dans ce dernier poste, par M. le commandant Bruneau, chef d'état-major de la brigade de Tunisie.

Inséré au tableau d'avancement, le lieutenant-colonel de Villebois-Mareuil a sollicité le commandement d'un régiment de première ligne. Il est placé au 148^e à Verdun.

La commission de classement pour le tableau d'avancement des capitaines de frégate a inscrit sur ce tableau les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent :

Paupi, Forestier, Poidlou, Charles Auvret, Farret, Leclerc, Goudot, Lécuyer, Douin de Rosière, Rabouin, Gervaise, Picon, Nayel, Malapert, Gaschard, Passerat et Villelaud.

Au Tonkin

Paris, 19 décembre.

Le gouverneur général de l'Indo-Chine vient d'adresser à l'administration des colonies le télégramme suivant, daté d'Hanoi, 18 décembre :

« Le général me prie de câbler qu'une colonne comprenant deux compagnies de tirailleurs tonkinois et une section d'artillerie, sous les ordres du lieutenant-colonel

Terrillon, commandant le premier territoire, s'est emparé le 15 octobre, après une vive résistance et une ascension des plus pénibles, du principal repaire fortifié des bandes du

chinois Luncky qui régnait en maître à Dongtrien.
« Ce beau succès va avoir une importance décisive sur la pacification de cette région, la plus troublée du Tonkin. Il est dû à la vigueur des troupes et aux habiles dispositions qui ont été prises. L'opération est particulièrement honorable pour le commandement militaire des troupes. »

Autour du Parlement

Paris, 19 décembre.

Les primes à la Sériciculture

La commission du budget a approuvé les modifications apportées par le Sénat au projet relatif aux primes à accorder à la sériciculture.

Le Canal du Midi

Aujourd'hui a eu lieu, sur l'initiative de M. Camille Pelletan, une réunion des députés du Sud-Ouest, qui ont étudié la question de savoir comment il serait possible de rétablir la liberté de la navigation sur le canal du Midi et le canal latéral. La réunion a décidé de faire une démarche auprès du ministre des travaux publics pour lui demander d'étudier la question. A défaut d'une solution par cette voie, les députés en question porteront l'affaire à la tribune.

Le Régime douanier

On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Méline sur le projet de loi portant autorisation de proroger certaines clauses des traités ou conventions avec la Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Norvège et la Suisse, et fixant le régime douanier qui pourra être appliqué, le 1^{er} février 1892, à l'entrée en France des produits des pays qui bénéficient actuellement du tarif conventionnel.

M. Méline expose ainsi pourquoi la commission des douanes accepte ce projet.
Il lui a paru, dit-il, que c'était le moyen le plus pratique de hâter la conclusion du grand débat engagé depuis si longtemps devant les Chambres et de permettre à nos nouveaux tarifs d'entrer en application le 1^{er} février prochain, en réglant, dans une forme simple, nos rapports commerciaux avec les différents pays liés à nous par des traités.

Il conserve au tarif minimum le caractère que le Parlement a entendu lui donner en en faisant un tarif de faveur destiné à prendre la place de nos tarifs conventionnels et à nous assurer, comme eux, le traitement de la nation la plus favorisée.

Passant à l'examen des deux articles que comporte le projet de loi, M. Méline en définit le sens et la portée.

Le rapporteur insiste particulièrement sur le mot « provisoirement » qui figure dans l'article 1^{er} : « Le gouvernement est autorisé à proroger provisoirement en tout ou partie, etc. »

Ce mot, dit M. Méline, est destiné à bien faire comprendre que le Parlement se réserve le droit de demander, s'il y a lieu, la révision de ces conventions.

Examinant l'article 2, qui règle nos rapports douaniers avec l'étranger, M. Méline s'exprime ainsi :
« Qu'on ne dise pas que le régime nouveau sera celui de l'instabilité perpétuelle ; il sera très probablement aussi stable que celui de 1881, qui a été si souvent modifié par les différents traités qui se sont succédé. »

« Il est vraisemblable que le Parlement ne touchera pas légèrement et facilement à l'œuvre qui vient d'être l'objet d'une élaboration aussi approfondie et aussi prolongée. »

« S'il le fait, ce sera uniquement pour corriger des erreurs démontrées ou pour parer à des nécessités venues en dehors. En pareil cas, personne ne songera à s'en plaindre, pas même nos adversaires économiques. »

Enfin, M. Méline étudie la dernière disposition du projet de loi relative à la faculté de dénonciation du régime nouveau et à la fixation à une année du délai nécessaire à cette dénonciation.

« Cette faculté de dénonciation, dit-il, n'empêchera pas le nouveau régime d'avoir un caractère définitif puisque la concession de notre tarif minimum sera faite pour une durée indéfinie. »

La Suppression des Congrégations religieuses

MM. Hovelacque, Mathé, Rothier, Dehou, Leygues, Girodot, Camille Coussot, Maujan, Rivet, etc., viennent de déposer une proposition de loi relative à la suppression des congrégations religieuses. En voici les trois articles :

Art. 1^{er}. — Toutes les congrégations religieuses, précédemment autorisées ou non autorisées sont supprimées.

Sont réputées congrégations les associations dont les membres vivent en commun dans un but religieux, liés par des vœux perpétuels ou temporaires, d'obéissance, de pauvreté, de célibat.

Art. 2. — Les biens des congrégations devenant vacants et sans maître appartiennent à la nation qui en prendra possession immédiate. Un tiers de ces biens demeurera à l'État, un tiers sera remis aux communes où étaient établies les congrégations supprimées, un tiers au département dont ces communes font partie.

Art. 3. — Tous les droits consentis ou aliénés à dater du dépôt de la présente proposition de loi sur les biens appartenant aux congrégations seront entachés de nullité absolue.

Commission sénatoriale des Finances

La commission des finances a examiné les budgets des divers ministères qui lui ont été soumis par les rapporteurs spéciaux. Aucune objection importante n'ayant été présentée en ce qui concerne le plus grand nombre des budgets, on présument que le rapport général serait déposé lundi prochain, sauf quelques articles réservés, notamment au budget des travaux publics.

Les chiffres votés par la Chambre avaient été approuvés, mais une discussion assez vive s'est élevée au sujet de la réforme des frais de justice.

La commission a ajourné à une séance ultérieure l'étude de cette question qui rencontre une sérieuse opposition.

Ses résolutions relatives au budget de la marine ont été également ajournées.

La commission a décidé d'entendre, lundi, M. Barbey.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 19 décembre.

Les couloirs sont vides et la séance paraît devoir présenter un médiocre intérêt. On va discuter le projet sur le travail des enfants et des femmes dans les établissements industriels et le projet de réorganisation des cadres des officiers de marine.

LA SÉANCE

Paris, 19 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures du soir, sous la présidence de M. Floquet.

Mort d'un Député
M. le président annonce la mort de M. Haynaut, député de Béthune.

M. Jules Roche dépose le projet de loi sur le tarif des douanes adopté par le Sénat.

Le travail des Enfants et des Femmes

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet adopté par la Chambre et modifié par le Sénat, par la Chambre elle-même et de nouveau amendé par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Après un échange d'observations entre MM. Balsan et Jamsis, rapporteur, l'urgence est votée.

Sur l'article premier, M. Leydet demande la suppression de la faculté laissée aux enfants d'entrer dans les ateliers dès l'âge de douze ans, s'ils ont obtenu leur certificat d'études.

M. Jules Roche rappelle que la loi de 1880 fixe à onze ans l'âge auquel on peut obtenir son certificat d'études, il y a encore une marge d'une année.

L'amendement est repoussé et l'article 2 est adopté.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du
20 Décembre (34)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

XXXVI

Il fut fait ainsi que Mulot l'avait conseillé. La vieille Catherine savait bien elle — elle — où allait tous les jours son maître quand il quittait l'hôtel Martel-Chauvey et que son coupé l'emportait toujours du même côté sans qu'on eût besoin de jeter une adresse au cocher.
Avec d'innombrables précautions — celles qu'ont pour les enfants aimés les vieillards qui aiment — la vieille bonne de Claire lui expliqua que l'Anglaise qui avait été quelque temps mêlée à sa vie n'avait pas quitté Lyon lorsqu'elle était partie de chez le banquier.

— Cette femme, vois-tu, ma petite Claire, était une mauvaise femme.
— Je sais bien que je ne pouvais pas l'aimer.
— Tu n'es plus une enfant, tu devines bien des choses que tu ne connais pas encore... Tu sais, ma Claire, qu'il y a des femmes qui mettent le désordre dans les ménages, qui détournent les hommes de leurs devoirs ?

— Eh bien !
— Eh bien ! l'Anglaise avait jeté son dévolu sur ton père.

— Ah ! Catherine, j'ai tout compris. Et elle resta un moment songeuse.

— C'est donc pour cela, murmura-t-elle après, qu'il y avait toujours autour de moi tant de réticences, tant de propos où j'entendais le nom de papa, et qu'on interrompait brusquement dès que j'arrivais.

Et, se souvenant de plus loin :
— C'est donc aussi pour cela que j'avais vu se dresser entre cette fille et moi un mur de glace... Je devinais qu'elle ne pourrait jamais être mon amie... qu'elle ne pourrait jamais être mon égale... Et certes je ne pensais pas que mes pressentiments se réaliseraient ainsi et que Mary Percy tomberait aussi bas.

— Oh ! oui, bien bas, car enfin si elle avait manqué à ses devoirs avec M. Martel-Chauvey seulement... on pourrait encore avoir un peu pitié d'elle... Mais, ma pauvre petite, ton père n'était que le banquier qui donne beaucoup d'argent... Elle avait un autre amant... plusieurs peut-être... et cet amant qu'on connaît, celui que M. Mulot a découvert tout de suite...
— C'est Sora !...
— Tu en sais maintenant aussi long que moi. Tu comprends comme ton père serait honteux si tu lui rappelaies ces vilaines choses...
— Honteux !... et moi donc ! Catherine, crois-tu que je n'en mourrais pas de honte ? Ah ! non, il n'en faut jamais parler... Pauvre père... J'avais bien vu, moi, comme elle essayait de l'accaparer,

comme elle faisait le siège de son cœur... Ah ! oui, je me souviens... Catherine arrêta cette nouvelle échappée dans le passé.

— Pour en finir, tu comprends maintenant que ton père avait dit à cette femme le mot de la caisse et que c'est chez elle qu'on avait trouvé le moyen de dérober sa clef sans qu'il s'en aperçût, juste le temps d'en prendre le moule... l'empreinte, comme ils disent... Voilà ce qu'il fallait te faire savoir. Et maintenant, va trouver ces messieurs, qui sont à la salle à manger.

Ce dialogue avait lieu dans la petite chambre de Claire, le lendemain du jour où Mulot avait triomphalement débüté dans ses recherches. La vieille bonne de M^{lle} Martel-Chauvey, bien renseignée par le policier, avait pu, mieux que personne, faire entendre à la jeune fille ce que ni le banquier, ni Raymond n'auraient osé lui avouer.

Maintenant, Claire n'ignorait plus rien... Elle soupira en haussant légèrement les épaules comme pour dire : qu'il y a donc de laides choses dans la vie ! — et résolut elle alla retrouver ces messieurs.

En embrassant son père qui, lui-même, avait l'air assez gêné, elle devint toute rouge, — comme si c'était elle, la pauvre petite, qui dat être confuse, — mais se remettant bien vite, elle donna à Raymond la cordiale poignée de main par laquelle elle l'accueillait d'ordinaire et, saluant gracieusement Mulot :

— Eh bien, monsieur, nous voilà prêts, tous, à vous seconder, que faut-il faire ?
— Je l'aime tout plein, cette petite,

pensait Mulot, elle est crâne, elle n'est pas bégueule, elle reste naturelle comme si on ne venait pas de lui raconter des énormités sur le compte de monsieur son papa... Allons, je serai content de lui rendre service.

Et, à haute voix :
— Ma foi, pour le moment, je crois bien que vous n'avez qu'à vous tenir tranquilles, vous, votre papa... et monsieur votre ami... C'est moi seul qui ai de la besogne taillée pour le quart d'heure.

Et, comme pour se tracer à lui-même sa ligne de conduite :
— Voyons ! Depuis ce matin j'ai tourné et retourné le Martel-Chauvey. J'ai, maintenant, depuis A jusqu'à Z, tous les détails que M. Raymond ne m'avait données qu'en gros. Je vais aller voir, tout à l'heure les bureaux de la rue de la République... Il paraît que tout est encore en place et qu'on n'a touché à rien. Ça me fixera encore mieux sur la manœuvre de notre voleur... et puis nous nous occuperons du Sora.

... Cependant, fit-il, tout à coup, en s'adressant à Raymond, cependant vous pouvez m'aider, vous.
Et, prenant son chapeau :
— Rendez-vous général, ce soir, ici et n'oublions pas que dans la rue nous n'avons absolument pas besoin de nous connaître. Sans adieu. Je n'ai pas de temps à perdre.

Il était déjà loin, filant de son pas alerte, du côté de la rue de la République.
— Il avait, ce matin, l'air un peu gourmé d'un domestique de bonne maison, qui s'est mis en bourgeois. Deux petits fa-

voris coupés à hauteur des oreilles, avaient suffi pour lui faire la tête d'un « lardin sérieux » — et c'est ainsi qu'il se présenta au concierge de l'hôtel, de l'ex-hôtel Martel-Chauvey.

C'était toujours le père Vincent qui occupait la loge. Il avait vieilli, lui aussi, depuis la débacle où s'en étaient allées ses petites économies. Avoir amassé sou par sou une sorte de fortune, et voir se dissiper tout cela en un jour !... Ah ! c'était dur à son âge d'être obligé de recommencer à trimer, et, cette fois, jusqu'à la fin de ses jours !...

Il balayait tristement la cour de l'hôtel ou maintenant il n'y avait plus, de temps en temps, que des liquidateurs et des syndics de faillites qui missent le pied, lorsque Mulot fit son entrée.

A première vue, le père Vincent reconnut un collègue.

— Vous demandez quelqu'un ?

Sur l'article 3, M. Loreau demande que le travail des femmes ne soit limité à dix heures dans les établissements que désignera un règlement d'administration publique.

M. Léon Say, après avoir demandé le vote par division reprend purement et simplement, sur les observations du rapporteur, le texte du Sénat, excluant les femmes de la réglementation.

M. Ricard, au nom de la commission qu'il présidait, repousse l'amendement. Il est procédé au scrutin, d'abord sur l'amendement Loreau, qui est repoussé par 329 voix contre 158.

Le règlementation du travail des filles mineures est voté, mais il y a une nouvelle demande de scrutin sur les mots « et les femmes ».

Par 362 voix contre 43, les mots : « et les femmes » sont adoptés. L'ensemble de l'article 3 est adopté.

M. Dron demande la suppression d'un paragraphe de l'article ainsi conçu : « Toutefois, le travail sera autorisé de quatre heures du matin à dix heures du soir, quand il sera réparti entre deux postes d'ouvriers ne travaillant pas plus de neuf heures chacun ».

M. Jules Roche, ministre du commerce, ne croit pas que la disposition combattue par M. Dron soit contraire à l'esprit de la loi.

Le fait même qu'il émane de M. Waddington, l'un des partisans les plus convaincus de cette loi en est la preuve et le gouvernement pense, comme le Sénat, qu'il y a lieu de le maintenir. (Très bien !)

M. Neyrand fait observer que si la disposition n'était pas adoptée, la moitié des personnes occupées à Saint-Chamond resteraient sans travail, et il insiste en faveur de l'adoption de cette proposition. (Très bien ! à droite).

M. Ricard, président de la commission. — On ne pourra faire dans ce cas travailler les ouvriers ou ouvrières que neuf heures ; il n'y a donc pas lieu d'élever sur un point aussi nettement défini un conflit entre le Sénat et la Chambre.

M. Dron insiste pour la suppression du paragraphe 2. Le premier paragraphe de l'article 4 est adopté par 342 voix contre 178, sur 520 votants.

Le 2^e paragraphe dont la suppression était demandée par M. Dron, est adopté. Les paragraphes suivants et l'ensemble de l'article 4 sont adoptés.

M. Léon Say développe sur l'article 5 un amendement tendant à imposer le repos du dimanche. C'est le retour à la loi de 1874 ; il est bien inutile de troubler les habitudes de la population. Le mot « dimanche » n'a rien de blessant. La commission a bien écrit les mots de lundi de Pâques et de la Pentecôte, sans hésiter.

M. le rapporteur fait observer que le ministre néerlandais, dans une loi récente, n'a pas osé demander à la Chambre d'insérer dans cette loi, l'observation du dimanche et la Chambre française ne voudra pas faire ce que la Chambre belge n'a pas fait. (Très bien ! à gauche).

M. Goujon dit que si on n'indique pas le même jour de repos pour toutes les industries, on empêchera le fonctionnement des syndicats professionnels.

M. Léon Say soutient qu'il n'y a dans cette affaire ni une question politique ni une question religieuse. Il s'agit d'une question pratique. A la conférence de Berlin, on a déclaré que le jour de repos devrait être choisi pour le jour du repos. La Chambre partage cette opinion.

M. Antide Boyer dit que les patrons ont quelquefois des commandes qui les obligent à travailler 24 heures de suite. D'ailleurs, parmi les ouvriers, il y a des israélites qui peuvent désirer se reposer le samedi ; il faut respecter la liberté de conscience de tout le monde.

L'amendement de M. Léon Say est repoussé par 316 voix contre 216 sur 532 votants. L'article 5 est adopté. Les articles 6 et 7 sont adoptés.

Les Enfants au Théâtre M. Goujon demande le rejet de l'article 8 qui décide que les enfants âgés de moins de treize ans, ne pourront être employés comme acteurs, figurants dans les théâtres, cirques, etc.

M. le rapporteur dit que la loi de décembre 1874 n'est pas atténuée ; elle subsiste tout entière, quant aux cas qu'elle prévus. M. Goujon soutient que la loi de 1874 vise les professions ambulantes et les expositions foraines. Dès lors pourquoi, dans la loi nouvelle, parler des cirques et des expositions foraines et atténuer les pénalités ?

M. le rapporteur explique que la loi nouvelle complète la loi de 1874. M. le président fait remarquer que l'article 8 pourrait paraître en contradiction avec la loi de 1874.

M. Goujon demande le renvoi de l'article à la commission.

M. Lavy appuie le renvoi. M. le rapporteur propose d'ajouter à l'article 8 une disposition ainsi conçue : « Sans préjudice des pénalités prévues par la loi de 1874. »

L'article 8 est renvoyé à la commission. Les articles 9 à 17 sont adoptés.

M. Dron, sur l'art. 18, demande que les conseils généraux ne soient pas consultés sur la création des postes d'inspecteurs du travail des enfants. — Adopté.

L'article 18 ainsi modifié est adopté. Les articles 19 à 31 sont adoptés.

M. le Ministre du commerce fait remarquer que l'article 32 fixe le délai dans lequel la loi sera exécutée pour certaines industries et en particulier pour la filature. Il est nécessaire de procéder à une organisation nouvelle. Il faut, pour supprimer le travail de nuit, constater les établissements, installer des brochures, former un personnel capable.

Le Sénat avait fixé ce délai à un an ; la commission le réduit à six mois. L'orateur demande le rétablissement du délai d'un an. (Très bien !)

M. Antide Boyer désire que le délai d'un an ne fût accordé qu'aux industriels qui en ont véritablement besoin.

M. le rapporteur déclare que la commission estime que le délai d'un an serait exagéré. Il propose de décider que la loi serait appliquée à dater du 1^{er} janvier 1893, puis que la loi doit attendre quelques semaines encore avant d'être définitivement adoptée. Ce sera le moyen de tomber d'accord.

M. Balsan fait remarquer qu'on ne peut savoir à quelle date la loi sera votée définitivement et insiste sur la nécessité d'accorder un délai suffisant et précis, comme celui d'une année, à partir de la promulgation. (Très bien ! Très bien !)

L'amendement Balsan est adopté par 304 voix contre 232 sur 536 votants.

M. Antide Boyer propose une disposition supplémentaire, tendant à ce qu'un règlement d'administration publique indique les industries auxquelles le délai d'un an ne sera pas applicable.

M. le rapporteur accepte cette disposition supplémentaire. L'article 32, ainsi modifié, est adopté.

M. le rapporteur fait connaître que la commission, ayant examiné l'article 8 qui lui avait été renvoyé, propose de supprimer dans la rédaction de cet article les mots « cirques et expositions foraines ».

Il pense donner ainsi satisfaction aux observations présentées par M. Goujon. (Très bien ! Très bien !)

L'article 8, ainsi modifié, est adopté.

VOTE DE LA LOI L'ensemble du projet est adopté. Les Cadres de la Marine L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant organisation du cadre des officiers de marine et des équipages de la flotte.

M. de Mahy, président de la commission, demande à la Chambre de déclarer l'urgence.

L'urgence est déclarée. La suite de la discussion est renvoyée à lundi. La séance est levée à 6 h. 25.

UN ATTENTAT Des malfaiteurs ont essayé de faire sauter cette nuit, le commissariat de police de Clugny. Quatre bombes ont été placées sous une des portes de l'immeuble occupé par le commissariat ; les mèches avaient été allumées, mais elles se sont éteintes avant d'avoir provoqué l'explosion.

C'est le commissaire de police lui-même qui a découvert l'attentat. LE MAJOR BRETON C'est décidément mardi, mercredi et jeudi prochains, si la longueur des débats exige trois audiences, que viendra devant le conseil de guerre siégeant rue du Cherche-Midi, l'affaire du major Breton.

Quinze témoins à charge et vingt-cinq à décharge seront entendus. L'accusé ayant été chef de bataillon a droit à un conseil ainsi composé : Président, le général Duron ; juges : deux colonels, deux lieutenants-colonels et deux chefs de bataillon.

L'accusation sera soutenue par le lieutenant colonel Baillon. M. Albert Danet présentera la défense du major Breton.

LE « SHAMROCK » Le bruit ayant couru que le transport Shamrock, qui a quitté dernièrement Saigon, allant à Toulon, avait eu plusieurs cas de choléra à bord et plusieurs décès, M. Barbey, ministre de la marine, a prescrit d'abord une quarantaine de huit jours à Eitor, dans la mer Rouge, puis une enquête, de laquelle il résulte que plusieurs cas douteux se sont produits à bord, mais que l'état de l'équipage est relativement satisfaisant.

UN CYCLONE A NIMES Nîmes, 19 décembre. Un véritable cyclone s'est abattu sur la région, causant de graves dommages dans la campagne. A la suite des crues de ses affluents, le Rhône a subitement grossi. A Pont-Saint-Esprit, le fleuve déborda. La route de La Croisierie est inondée et tous les courriers éprouvent des retards considérables.

et qu'aucun décès n'a été enregistré depuis le départ de Saigon.

EXPÉRIENCES DE TIR Le XIX^e Siècle dit que le cuirassé le Formidable a fait hier, près de Toulon, des expériences de tir avec de grosses pièces de 37. Le tir a causé un tel ébranlement au navire qu'il a dû rentrer avec de nombreux avaries qui ont nécessité des réparations.

LE CRIME DE BRUXELLES Bruxelles, 19 décembre. Le juge d'instruction chargé de l'enquête sur l'assassinat de la fille Lenaers a fait mettre en liberté l'amant de celle-ci, faute de preuves suffisantes contre lui, et à cause de l'alibi qu'il a fourni et qui a été reconnu exact.

UN CYCLONE A NIMES Nîmes, 19 décembre. Un véritable cyclone s'est abattu sur la région, causant de graves dommages dans la campagne. A la suite des crues de ses affluents, le Rhône a subitement grossi. A Pont-Saint-Esprit, le fleuve déborda. La route de La Croisierie est inondée et tous les courriers éprouvent des retards considérables.

DEPARTEMENTS RHONE Givors. — Le tribunal de simple police de Givors, dans son audience du 18 décembre, a prononcé les condamnations contre les individus ci-après : Moreau et Ribérol, chacun un jour de prison ; Sérinda et Tibeau, à 15 francs d'amende, pour tapage nocturne ; Morestel, à 4 francs d'amende, pour ivresse ; Carton, cafetier à Montagny, et six consommateurs, chacun 4 francs d'amende pour contravention à la police des cabarets, et Bouchardon 4 francs 50 pour violence légère.

— Le commissaire de police a mis en état d'arrestation le nommé Pierre Benaud, natif de Saint-Etienne, surpris en flagrant délit de vol à la tire sur la place du marché. Il a été transféré, aujourd'hui, à Lyon, à la disposition de M. le procureur de la République.

Tassin-la-Demi-Lune. — La Fraternelle. — La Fraternelle de Tassin-la-Demi-Lune (Société de tir et de gymnastique), s'est réunie en assemblée générale dimanche dernier, chez M. Roguet, hôtel du Mouton-Noir, à la Demi-Lune, pour procéder au renouvellement du conseil d'administration pour l'année 1893.

Les élus : Président, M. Thévenet, et membres du bureau, MM. Lour et Fichet. Il y a eu ballottage pour les deux autres membres du bureau. Les sociétaires des sections de tir et de gymnastique sont convoqués pour dimanche 20 courant, au même endroit, pour procéder à la nomination des deux membres restant à élire.

LOIRE Saint-Etienne. — Arrestation mouvementée. — Ce matin, un sieur Denhonne a été arrêté sur la place du Peuple pour vol à la tire d'un porte-monnaie appartenant à M^{me} Basson, rue Saint-Roch.

Au moment où l'agent qui le tenait par sa blouse ouvrait la porte du commissariat du théâtre, Denhonne s'est brusquement dégage, laissant un morceau de sa blouse entre les doigts de l'agent.

Le malfaiteur a été arrêté par des passants vers la montée Saint-Marc. — Au profit des victimes du grisou. — Une grande soirée de gala était organisée, hier soir, à l'Eden-Concert, au bénéfice des familles des victimes de la catastrophe du 6 décembre.

Outre la recette, qui doit être assez élevée, un quète a produit 121 fr. Le morceau de circonstance qui a été vivement applaudi était une pièce de vers de M. Frédéric Marty : « Pour les mineurs ».

Saint-André-le-Puy. — Tentative de suicide. — Le sieur Berger, âgé de 57 ans, habitant le hameau du Puy, s'est enfoncé chez lui en l'absence de sa femme et a tenté de se suicider.

Il a été trouvé couché baissant dans son sang, à la suite de blessures qu'il s'était faites au bras et au cou, à l'aide d'un rasoir. Un médecin, appelé de suite, a procédé à un premier pansement.

Les blessures ne présentent aucune gravité. Cette tentative de suicide est attribuée à une maladie incurable dont Berger est depuis longtemps atteint.

Sainte-Croix. — Un cas de longévité. — Le hameau de Ceyoux, commune de Sainte-Croix, vient de voir mourir, à peu de jours d'intervalle, les époux Gabriel Marais et Claudine Ollagnier, ayant 70 ans de mariage.

Ces deux personnes, la première, âgée de 92 ans, et la seconde, 95 ans, sont venues au monde, Marais, en l'an VII de la République, Ollagnier, en l'an V.

Tous deux, comités aux soins de leurs enfants, dont l'aîné est septuagénaire, sont morts dans un état de cécité complète, mais

néanmoins ils possédaient toutes leurs facultés intellectuelles. Ils étaient très estimés dans le pays. C'est là un cas de longévité assez remarquable pour être cité.

VALENCE. — Police. — Le nommé Charles Berthelot, âgé de 39 ans, né à Châteauneuf (Eure-et-Loire), a été mis en état d'arrestation, sous l'inculpation de mendicité avec menaces, au domicile de M^{me} veuve Couprier, marchande de lingerie, demeure rue Émile-Augier.

La crue du Rhône. — Le Rhône subit actuellement une assez forte crue, sensible à Valence depuis hier soir. Il cotait ce matin 1 m. 88. On annonce un prochain mouvement de décroissance.

A travers nos rues. — Hier, le sieur G..., qui travaillait à une maison en construction, avenue de la Gare, est tombé du deuxième étage.

Il a reçu de nombreuses blessures qui ont nécessité son transport immédiat à l'hôpital. — A Bourg-lès-Valence, à l'angle de la rue de la Fraternité et du boulevard de l'Est, se trouvent actuellement, sur le même point, une borne kilométrique, une borne-fontaine, un canal, une tranchée creusée par les employés du Gaz municipal, des échelles, des tas de pierres et les matériaux d'une maison en construction !

L'administration ne pourrait-elle pas, ou prendre des mesures, ou faire placer, la nuit venue, une simple lanterne afin de signaler aux passants l'approche de ces divers dangers de mort ?

MONTRIBRON, 19 décembre. L'audience de ce matin et celle de ce soir ont été consacrées à l'audition de quelques témoins. Il y en a plus de quatre-vingt-dix à entendre.

Aujourd'hui, plusieurs personnes qui ont rencontré Neyret pendant la nuit du crime ont donné des explications sur les allures de l'accusé. En outre, M. Reynier, cafetier, au Peuple, a déclaré qu'à 3 heures du matin le sord-muet était entré dans son établissement et qu'il y était resté jusqu'à 6 heures. Neyret prit un café au lait et a demandé qu'on lui changeât douze pièces de 5 fr. qu'il avait sur lui en trois louis.

Des débats, il ressort que Neyret ne peut pas indiquer où il a passé son temps de onze heures du soir à trois heures du matin et que, sans un sou la veille, il se trouvait subitement à trois heures du matin possesseur de soixante francs en pièces de cinq francs.

Et M^{me} Dupeaud venait précisément de recevoir soixante et quinze francs en écus. Le rapprochement est très grave pour l'accusé.

Plusieurs autres témoins ont vu Neyret vers onze heures du soir. Le sord-muet leur a fait comprendre qu'il voulait « faire la noce » et passer la nuit.

UN DRAME A SAINT-ETIENNE Saint-Etienne, 19 décembre. Côte se rétablit peu à peu, il est gardé à l'hôpital par un agent de police. Ce soir, il a été transféré à l'hôpital.

C'est ce soir aussi que M. le docteur Garand, a pratiqué l'autopsie de la victime. L'instruction a été interrompue aujourd'hui, à cause d'une fièvre assez violente, à laquelle le meurtrier est en proie. La confrontation avec le cadavre de sa femme se fera lundi.

LES VELOCIPÉDISTES MILITAIRES La commission ministérielle présidée par le général de Boisjoffre, sous-chef d'état-major général, vient d'organiser définitivement la vélocipédie militaire.

Il y aura deux catégories : les vélocipédistes régimentaires, au nombre de 7 à 10 par régiment, suivant l'arme, et les vélocipédistes d'état-major, au nombre de 75 par état-major, ce qui portera à environ 3,000 le nombre total des vélocipédistes militaires en temps de paix.

Les uns et les autres sont pris parmi les réservistes et territoriaux et portés, dès le temps de paix, sur des contrôles spéciaux, tenus à jour par les bureaux de recrutement ; cette mesure permettra de supprimer les non-valeurs en laissant tous les hommes de l'armée active dans le rang.

La commission propose de donner, en manœuvres et en temps de guerre, 3 vélocipédistes à l'état-major du corps d'armée, 4 à celui de la division, 2 à celui de la brigade, 4 à chaque régiment d'infanterie, etc., etc.

Les candidats à ces fonctions auront à passer un examen de topographie élémentaire et un parcours de 50 kilomètres en quatre heures pour les vélocipédistes régimentaires, un examen plus sérieux de topographie et un parcours de 90 kilomètres en sept heures pour ceux d'état-major.

Les vélocipédistes militaires seront coiffés du képi, vêtus de la vareuse de l'infanterie

de marine, d'une culotte bouffante descendant au-dessous du genou et de légères molletières en cuir. Ils seront armés du revolver.

L'avancement est réglé comme pour les autres armes jusqu'au grade d'adjudant inclus. En sus de la solde de son grade respectif, chaque vélocipédiste recevra une indemnité quotidienne de 50 centimes, en temps ordinaire et de 75 centimes pendant les manœuvres.

Les manœuvres auront lieu à deux ratons fortes, soit 500 grammes de viande par jour et du vin à chaque repas.

Pour la question des machines, le statu quo est momentanément maintenu ; toute machine en bon état sera acceptée, à l'exclusion des machines de course. Dans le courant de 1893, un type de bicyclette sera définitivement adopté, et les fabricants invités à le produire et mettre en vente. Enfin, plus tard, les arsenaux de l'Etat seront outillés pour fabriquer les vélocipèdes militaires.

Cette organisation entrera en vigueur à partir du 1^{er} mars 1893. Le rapport de la commission d'études paraîtra prochainement au Journal Officiel.

Le temps. — Observations du journal, 19 décembre, à heures soir : Hauteur du baromètre : 774. — Température : + 2,5. — Direction du vent : Nord. — Maximum de température dans les 24 heures : + 0. — Minimum de température dans les 24 heures : + 0,5.

Situation générale. — Les fortes dépressions se sont accentuées sur toute l'Europe et à l'ouest du golfe de Gènes a disparu. Les vents du Nord et Est dominant et la température est en baisse générale. Une zone de froid couvre le N.-E. de la Russie, et gagne nos régions ; le centre est vers Arkangel à 35° au-dessous de zéro. On prévoit une période de temps froid et sec.

Dernière heure. — La hausse barométrique continue ; elle est de 2 millimètres à Valentia et sur nos côtes Ouest, et atteint 9 millimètres en Provence. Les hauteurs sont de 770 aux Sanguinaires et 781 à Boulogne.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps froid et beau.

Par décret du président de la République, M. Gallon, sous-directeur du port de Cherbourg, a été promu au grade de directeur des constructions navales au ministère de la marine. On sait que M. Gallon a été inspecteur des constructions navales à Lyon, pendant une dizaine d'années.

M. Gallon a un fils lieutenant dans un régiment de ligne, en garnison dans notre ville.

M. Burdeau, député du Rhône, vient d'être nommé membre du conseil du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Le Journal Officiel publie la liste des récompenses décernées par le ministre de l'instruction publique pour travaux de vaccination et pour le zèle à pratiquer ladite vaccination. Dans cette liste, nous relevons les nominations suivantes :

Médailles d'or. — M. Barbarin, médecin à Briançon ; M^{me} Burellier, sage-femme à Roanne ; M. Coudour, médecin à Saint-Rambert (Loire) ; M^{me} Dumas, sage-femme à Bourg-Argental (Loire) ; M. Lamarche, médecin à Buis (Loire) ; M. Ménard, médecin à Feurs (Loire) ; M. Nodet, médecin au Chambon (Loire) ; M. Perret, médecin à Romans ; M. Rigodon, médecin à Montribron.

On annonce la mort de M. Pétrus Chambon, chef d'orchestre du théâtre des Célestins.

Artiste de valeur, M. Chambon qui avait dans sa jeunesse appartenu à l'orchestre du Grand-Théâtre, a dirigé avec talent, pendant près de quarante années celui des Célestins.

Société de Patronage C'est hier que, devant une salle superbe, la Société de patronage des enfants pauvres de la ville de Lyon a donné son concert annuel.

On sait combien l'excellente Société sait composer d'attrayants spectacles. Cette année, elle avait choisi Rigoleto, avec l'attrait de M^{me} Lureau Escalais, le ballet d'Étienne Marçel et une comédie par les artistes des Célestins.

Un malheureux accident — la maladie soudaine de M. Degenne — a absolument empêché qu'on donnât le premier et le quatrième acte de l'œuvre de Verdi.

On les a remplacés, au pied levé, par les Noces de Jeannette, que M. Huguet et M^{lle} Berthelot ont chanté avec une bonne humeur et une bonne grâce charmantes.

Rien à dire de M^{me} Escalais, de Noté et de couvrant tout à coup cet abîme insondable : ce n'est peut-être pas le sommeil, mais la hideuse bataille des souvenirs et des pensées pendant l'éternité !

Et le plus fâcheux, c'est qu'intelligent, artiste comme vous l'êtes, il aurait suffi que tout cela vous fût indiqué pour que vous l'assimiliez bien vite. Vous me direz que ce n'est pas en voyant jouer Lassalle que ce rôle vous eût été révélé. Ce chanteur a, en effet, bien mal et bien théâtralement (dans le mauvais sens du mot), compris son Hamlet. Bien plus intéressant était Manoury qui, par malheur, ne chante plus.

Bien plus dramatique est le jeune Beyle qui nous surprie, il y a quelque temps, par une traduction très personnelle et très délicate de ce personnage si difficile et si compliqué. Quant à Bérardi (je le cite parce qu'il est à l'opéra) il n'y a jamais compris goutte. Et, pour me résumer, c'est Faure qui, seul, y a été absolument, merveilleusement complet.

Non pas qu'il y déployât des moyens extraordinaires, mais parce que, vers par vers, mot par mot, il avait discuté, pesé ce rôle immense ; que tout cela était logique, que tout cela était vrai dans sa conception très idéale, — et que, en somme, c'était l'étude de Shakespeare et de son drame qui avait, avant l'étude de la partition d'Ambroise Thomas, présidé à la composition du personnage. Faure, hélas ! ne joue plus Hamlet et, avec le travail quotidien, on n'a guère le temps de faire de la psychologie pathologiquement poétique en s'enfonçant dans la lecture du poète

Bourgeois, sinon que ces éminents artistes ont retrouvé, hier, tout le succès de leurs plus belles créations.

Très fêtés aussi M^{lle} Monge et Tosi, ainsi que M^{me} Dolnay, Collard et M^{lle} Dick. En somme, fêté tout à fait attrayant qui fait le plus grand honneur aux promoteurs de l'œuvre et aux généreux artistes qui ont tant aidé à son succès.

Le Crime du boulevard du Temple L'ENQUÊTE A LYON A la suite de la déposition de M. Verrière, l'employé du Pont-Neuf, qui affirme avoir vendu à un individu dont le signalement répond à celui de l'assassin du boulevard du Temple, un pardessus bleu foncé, les agents de la Sûreté ont repris, hier, leurs recherches dans les hôtels et maisons meublées.

Cette nouvelle enquête, comme la précédente, n'a pas donné de résultats. Les hôteliers et propriétaires de garnis, répondant du reste de très mauvaise grâce aux questions qui leur sont posées et n'aident nullement les agents dans leurs recherches. Ils ont horreur du bruit et craignent de se voir abandonner par une partie de leur clientèle, si le public savait qu'ils ont hébergé, ne fût-ce que pendant une nuit, l'assassin du boulevard du Temple.

A un peu d'espoir, en suivant cette voie d'arriver à quelque chose de bon, à moins qu'un garçon ou une bonne donne, à l'insu de son patron, un renseignement qui habilement exploité pourra mettre sur la voie d'une piste sérieuse.

Le Gant On l'a promené encore pendant toute la journée d'hier, le gant. Un petit marchand habitant le quartier Perrache, a reconnu en avoir vendu le quatorze dans le courant du mois de novembre, mais n'a pu donner le signalement de son acheteur.

Rien dans l'altitude, les manières, la tenue de cet individu n'a fixé son attention. Le négociant est dans tous les cas à peu près certain que son client ne portait pas de serviette d'avocat, car il l'eût remarqué.

Cette déposition ne fera pas un grand pas à l'instruction. Elle constitue simplement celles de MM. Cachet et Verrière, qui disent que l'assassin est demeuré à Lyon et qu'il y a fait des achats.

Une méprise Chaque jour, le chef de la sûreté reçoit de nombreuses lettres anonymes lui dénôçant la présence de l'assassin dans les endroits les plus divers.

Ces lettres sont le plus souvent l'œuvre de mauvais plaisants, ou de personnes intéressées à jeter un tour aux gens qu'elles dénôcent. Désireux de ne négliger aucune information pouvant leur mettre sur une bonne piste, M. Ramondenc fait prendre des renseignements sur toutes les personnes qui lui sont désignées.

Or, hier matin, le chef de la sûreté reçut une lettre qui disait qu'un jeune homme, petit et brun, dont le signalement répond à peu près à celui de l'assassin, habitait chemin de Chotlans, 98, chez M. Giroux.

Un agent fut envoyé à cette adresse et demanda à M. Giroux des renseignements sur son locataire en lui disant de quelle mission il était chargé. En riant, M. Giroux lui répondit que la lettre dénonciatrice était l'œuvre d'un fumiste ou d'un ennemi, son locataire, jeune homme parfaitement honorable étant M. Favre, secrétaire de M. Pöhu, commissaire de police du quartier de la Bourse.

Où est l'assassin ? Dans l'esprit des magistrats qui conduisent l'enquête à Paris, l'assassin n'a pas toujours habité Paris. Il y est revenu après une absence, et a pu quitter cette ville le crime commis.

Nous extrayons de la commission rogatoire adressée par M. le juge Poncet à son collègue, M. Vial, le passage suivant qui justifie cette appréciation : « Il y a lieu de se demander s'il n'a pas commis le crime en revenant à Paris, après une absence plus ou moins prolongée. »

En conséquence, commission rogatoire notre collègue de Lyon pour faire rechercher l'assassin et faire mettre à exécution le mandat ci-joint ; le commissaire également pour interroger toute personne qui serait soupçonnée du crime, entendre tous témoins et procéder à toutes perquisitions pour rechercher et saisir les vêtements que l'assassin portait au moment du crime et tous effets tachés de sang.

« Il résulte d'une constatation, que la manchette droite du pardessus de l'assassin était largement tachée de sang ; la nature des blessures reçues par la dame Dellard et la fille Houbre indique, d'ailleurs, que l'assassin devait avoir des taches de sang en plusieurs endroits de ses vêtements. »

Le Mandat d'amener Voici à titre de document le texte du mandat d'amener lancé contre l'assassin : « Mandat d'amener

« De par la loi, « Nous, T. Poncet, juge d'instruction près le tribunal de première instance du départe-

La Semaine Théâtrale HAMLET

Nous aurions pu parler de Zampa. Hérold est en effet un musicien de génie dont la forme, quoique vieillie, est toujours intéressante. Mais, comme on semble avoir, cette année, pris à tâche de nous donner que la caricature de cette œuvre délicate et limpide, je ne pense pas que le public y prenne le moindre intérêt. A la première, il n'y avait presque personne, si ce n'est la jeunesse, la salle sera vide comme en un jour d'épidémie. Mieux vaut s'attarder à la reprise d'Hamlet, qui aurait pu être excellente, — qui n'a été que convenable — mais qui, deux fois déjà, a attiré au Grand-Théâtre une salle nombreuse.

Ce n'est pas que le succès de l'opéra d'Ambroise Thomas doive être de longue durée. Jamais, même avec les plus remarquables interprètes, on n'a pu faire une vraie série de représentations d'Hamlet. On le joue quatre fois, cinq fois, et puis il faut s'arrêter devant l'indifférence de la masse. On dirait que le moyen et le petit public ne peuvent pas entrer entièrement dans la conception shakespearienne. Hamlet, héros noir et lugubre, leur représente un duo, un air à boire et une romance ; — quand ensuite Ophélie a chanté sa valse, Titi conclut : « Ce baryton a une belle voix, cette chanteuse a une superbe nécessité » ; — et il retourne à des héros dont il comprend mieux les passions, les mobiles et les actes.

Titi a raison, — mais entendons-nous ! Il a raison parce que, invariablement, on lui donne la lettre et non l'esprit du drame shakespearien. Et j'avoue, en effet, qu'après une interprétation comme celle de l'autre jour, du diable si Hamlet, pas plus qu'Ophélie, auraient été reconnus par leur créateur.

Noté est un superbe chanteur, un artiste dont la principale qualité est une franchise d'allure, une générosité de talent tout à fait remarquables. Mettez-le en face d'un héros allant droit son chemin, n'ambulant ni ses passions, ni sa psychologie, — il imprime aussitôt soit à Guillaume, soit à Rigoleto, soit à Néhusco, leur caractère simple et un. Le premier est un patriote fruste doublé d'un père, le second un baladin que la colère et la douleur paternelles rendent sublime, le troisième un amoureux jaloux que l'abnégation transforme en héros, — tout cela est d'une perception nette, tout cela s'accommoda à ravir du vers du poète :

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. Mais Hamlet ! Quelle énigmatique figure où passent, à travers les brumes du Nord, toutes les amertumes, tous les déchirements, tous les doutes, tous les scepticismes, tous les surnaturels effrois — et aussi toutes les névroses héréditaires ! Car enfin, s'il n'est pas tout à fait fou, il n'est assurément pas bien portant, cet Hamlet. Quand il contrefait l'insensé, il ne voit pas qu'il cède trop facilement à cette fantaisie dérangée et que la fléure est dans son cerveau ; — la petite fissure qui s'étend chaque jour...

Amoureux ! — Il l'est assurément, mais plus encore misanthrope ennuyé, fatigué de la vie qu'il voit si laide, honteux de faire partie d'une humanité qu'il devine si vile et si abjecte... Non, à coup sûr, mon ami Noté, Hamlet n'est pas l'amoureux languissant que vous avez cru voir

tement de la Seine, mandons et ordonnons à tous huissiers ou agents de la force publique...

mière audition de la célèbre ouverture du Vaisseau Fantôme, de Richard Wagner. Nous engageons vivement les retardataires...

Après avoir rapidement organisé tous les détails, elle a décidé qu'une première distribution de vêtements serait faite, du 20 au 30 décembre...

repreneurs et propriétaires qui auraient besoin d'ouvriers, soit pour la ville, soit pour le dehors...

ÉTAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS Premier arrondissement. — Jean Gatinéau, soldat, 23 ans...

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI Grand-Théâtre. — Aujourd'hui dimanche, les Huguenots, grand opéra en cinq actes...

« Inculpé d'assassinat sur la baronne Dellard et de tentative d'assassinat sur la fille Houbré, sa domestique; « Crime commis à quatre heures et demie du soir, le vendredi 4 décembre 1891, à Paris, boulevard du Temple, 42. »

Bureau de bienfaisance. — Il a été versé à la caisse du receveur du Bureau de bienfaisance pour les pauvres de Lyon: 1° Don du comité de la fête du sixième centenaire de la Confédération suisse...

Société d'enseignement professionnel du Rhône. — Les membres de la section de dévouement ont droit d'assister, sur la présentation de leur carte, aux conférences qui sont faites chaque dimanche en hiver...

COMMUNICATIONS DIVERSES Société fraternelle des placiers et représentants. — Aujourd'hui, cotisations au siège social, 13, rue Jean-de-Tourmes...

REVUE DES MARCHÉS Aux approches de Noël, le marché de Vaise se distingue par l'animation de ses affaires, surtout en ce qui concerne les légumes...

Deux Passages GRAND CHOIX D'ARTICLES POUR ÉTRENNES UTILES Assortiments considérables de FOURRURES Vêtements doublés fourrés SPLENDIDES BÉBÉS Nus et Habillés

CHRONIQUE JUDICIAIRE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON Vol. — Le nommé Bertholon, âgé de 25 ans, a passé, hier, en police correctionnelle, sous l'inculpation de vol commis à la brasserie Haudeccur...

Agresion contre un militaire. Un jeune homme de 22 ans, Paul Bresca, soldat au 5e régiment de cuirassiers et porté absent de son corps depuis quatre jours, a été trouvé hier soir, par les hommes d'équipe de la gare de la Guillotière...

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui dimanche, en matinée à 1 h. 1/2 de l'après-midi et le soir, à 8 heures, le grand succès actuel, Les Martyrs de Strasbourg ou l'Alceste en 1870, grand drame historique et patriotique en 5 actes et 10 tableaux...

Petite Correspondance R. rue Vite-d'Or, 28. — Par exception et en suite d'une convention du 2 novembre 1890 (art. 10) l'administration des postes et les compagnies de chemins de fer...

BULLETIN FINANCIER Lyon, 19 décembre. Pendant la semaine que nous venons de quitter, les séances de la Bourse ont été des plus calmes...

MOBILIERS COMPLETS Sièges, Tentures MEUBLES DE FANTAISIE Ateliers d'Ebénisterie, 5, r. Commandant-Dubois

CONSEIL DE GUERRE DE LYON Audéance du 19 décembre Le conseil de guerre s'est réuni hier, sous la présidence de M. le colonel de gendarmerie Jouffroy...

Vol à l'étagère. — Une vieille rentière, Mme veuve M..., âgée de 87 ans, s'est laissée surprendre hier, au marché de la Martinière, au moment où elle s'emparait d'une oie grasse appendue à l'étagère...

L'Hiver 1891-92 Les astrologues nous prédisaient, pour cette année, un hiver plus rigoureux et plus froid encore que le précédent. Jusqu'ici, on ne peut croire qu'ils s'étaient trompés...

UNE RÉVOLUTION EN AMÉRIQUE Paris, 19 décembre. Ainsi qu'il l'avait fait prévoir à la Chambre lors de la discussion du budget de l'instruction publique, M. Bourgeois a écrit au président du Sénat pour lui demander de faire mettre à l'ordre du jour...

BOURSE DE LYON Du 19 Décembre 1891 FONDS D'ÉTAT 3 1/2 Français... 95 20 Crédit Lyonnais... 795 62

ÉTRENNES Grand choix spécial de Jouets mécaniques, électriques et autres, pour tous âges. (Une Prime est offerte pour tout achat de 20 fr.)

Chronique Locale Le Calendrier. — Dimanche, 20 décembre. 854e jour de l'année. Dernier quartier le 23 décembre; nouvelle lune le 31. Soleil: lever, 7 h. 53; coucher, 4 h. 3.

Accident. — Dans l'après-midi d'hier, un cheval attelé à une charette chargée de sacs de farine, appartenant à M. Valni, grainetier, rue de la Guillotière, glissant sur les rails du tramway, s'est abattu grande rue de la Guillotière, en face de l'église Saint-Louis...

AVIS AUX MALADES Le Sirop de Bochet du Serpent est le remède le plus puissant qui existe contre tous les vices et acrétes du sang: Boutons, Démangeaisons, Dartres, Migraines, Névralgies, Irritations, Constipations, Douleurs, Rhumatismes, Plaies, Dépôts d'humeurs, de lait, etc.

UNE FAUSSE NOUVELLE Paris, 19 décembre. Le « National » publie une dépêche de Vienne disant que le gouvernement Bulgare aurait exigé le départ du consul de France à Philippopoli. Cette nouvelle est absolument inexacte.

COURS DES VALEURS EN BANQUE Du 19 Décembre 1891 ACTIONS Trifail... 380 N.-E. Hongrois... 145 62

LA MALTINE Délicieuse et utile liqueur de table ARQUEBUSE SAINT-ANTOINE PRÉCIEUX VULNÉRAIRE ENTREPOT GÉNÉRAL: M. FILLION, rue Gasparin, Lyon

Une réclamation. — Les habitants des maisons neuves, avenue des Ponts, 3, 5 et 7, nous prient d'insérer la pétition suivante adressée à M. le maire de la ville de Lyon: Monsieur le maire, Messieurs les conseillers municipaux de la ville de Lyon...

Arrrestations. — Quatre arrestations ont été opérées, hier, par les agents du service de la sûreté. La première est celle d'un sieur Louis Gastaud, âgé de 48 ans, garçon de cuisine, poursuivi à la requête du parquet de Valence, pour vol qualifié, commis au préjudice de son patron.

LES MAHDISTES Paris, 19 décembre. Un écrit du Caire que Osman-Digma serait sur le point de faire de nouveau parler de lui et que les Mahdistes auraient l'intention de faire une tentative résolue pour reprendre Takar et le district voisin.

UNE INCIDENT EN ESPAGNE Barcelone, 19 décembre. Un fait étrange s'est passé à San-Martin-Provensals, dans une fabrique de sucre exploitée par des Français. Un juge d'instruction, accompagné de son secrétaire et d'un garde, s'étant rendu à la fabrique, en ont été expulsés. Les portes de la fabrique ont été immédiatement fermées et le drapeau français hissé.

MARCHÉ AUX FOURRAGES Lyon - Guillotière 19 Décembre 1891 Foin, 1er choix... 400 kil, 9 » à 10 50 « ordinaire... » 8 » à 9 50 Luzerne, 1er choix... » 9 » à 9 50

TOUX-BRONCHITES Traitement rapidement efficace par le Phosphate de chaux crosoéroté et la Pâte crosoérotée BOUSSENOT, pharmacien à LYON, 89, rue de la République, 89, place 5 fr. MÉDAILLES Argent, Barcelone 1888 Bronze, Paris 1889

Concerts du Conservatoire. — La société de concerts du Conservatoire a l'honneur de rappeler aux amateurs de belle musique, qui suivent ses assiduellement, chaque année, ses séances, que c'est dimanche prochain 20 décembre, qu'aura lieu son premier concert de la saison 1891-92.

Compagnie des chemins de fer du Rhône — A l'occasion des fêtes du Jour de l'An, les coupons de retour des billets d'aller et de retour délivrés par ou pour les gares de la section de St-thony à Trévoix, à partir du jeudi 8 décembre 1891, seront valables jusqu'au jeudi 4 janvier 1892, inclusivement.

TRIBUNE OUVRIÈRE Syndicat des ouvriers tailleurs de pierres réunis de la ville de Lyon. — Le syndicat prouve toute la corporation que son siège est transféré rue Villorri, 18. Les cours de coupe de pierres seront continués dans le nouveau local où toutes les personnes désirant en faire partie peuvent se faire inscrire tous les matins, après midi, jusqu'à vendredi de 7 à 9 heures du soir.

PETITE BOURSE DU SOIR Paris, 19 Décembre 1891 3 0/0... 95 21 De Beers... 375 « 3 0/0 nouv... » 440 97 Italien... » 346 87

MARCHÉ AUX FOURRAGES Lyon - Guillotière 19 Décembre 1891 Foin, 1er choix... 400 kil, 9 » à 10 50 « ordinaire... » 8 » à 9 50 Luzerne, 1er choix... » 9 » à 9 50

VERMOREL CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône) Défense contre le Phylloxéra MATÉRIEL COMPLET PAIS INJECTEURS PERFECTIONNÉS Sulfure de Carbone Pompes à vin. — Alambics Charrues-Vignerannes DEMANDER LES TARIFS Le Rédacteur-Gérant: R. VIFROU.

Concours du Conservatoire. — La société de concerts du Conservatoire a l'honneur de rappeler aux amateurs de belle musique, qui suivent ses assiduellement, chaque année, ses séances, que c'est dimanche prochain 20 décembre, qu'aura lieu son premier concert de la saison 1891-92.

Compagnie des chemins de fer du Rhône — A l'occasion des fêtes du Jour de l'An, les coupons de retour des billets d'aller et de retour délivrés par ou pour les gares de la section de St-thony à Trévoix, à partir du jeudi 8 décembre 1891, seront valables jusqu'au jeudi 4 janvier 1892, inclusivement.

TRIBUNE OUVRIÈRE Syndicat des ouvriers tailleurs de pierres réunis de la ville de Lyon. — Le syndicat prouve toute la corporation que son siège est transféré rue Villorri, 18. Les cours de coupe de pierres seront continués dans le nouveau local où toutes les personnes désirant en faire partie peuvent se faire inscrire tous les matins, après midi, jusqu'à vendredi de 7 à 9 heures du soir.

PETITE BOURSE DU SOIR Paris, 19 Décembre 1891 3 0/0... 95 21 De Beers... 375 « 3 0/0 nouv... » 440 97 Italien... » 346 87

MARCHÉ AUX FOURRAGES Lyon - Guillotière 19 Décembre 1891 Foin, 1er choix... 400 kil, 9 » à 10 50 « ordinaire... » 8 » à 9 50 Luzerne, 1er choix... » 9 » à 9 50

VERMOREL CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône) Défense contre le Phylloxéra MATÉRIEL COMPLET PAIS INJECTEURS PERFECTIONNÉS Sulfure de Carbone Pompes à vin. — Alambics Charrues-Vignerannes DEMANDER LES TARIFS Le Rédacteur-Gérant: R. VIFROU.

DISSOLUTION DE SOCIETE ET REALISATION D'ACTIF
LIQUIDATION des grands Magasins de Soldes A LA VILLE DE LYON

Un million 432.000 fr. de marchandises à vendre à 3/4 de perte

AVIS - La vente se fera au comptant en détail et en gros et rigoureusement aux prix d'expertise. Un coup d'œil jeté sur l'aperçu ci-dessous peut donner une idée des sacrifices énormes que se sont imposés les intéressés pour réaliser et du gaspillage inouï qui en résultera.

- Parapluies soie sergée, manches naturels genre ivoire, ayant coûté 7 fr. 3 75
Chemises blanche hygiénique pour hommes, jolies dispositions... 1 95
Chemises blanches pour hommes, col, devant, poignets, toile v. 6 fr. 2 95
Gilets et pantalons métrins anglais pour hommes, ayant coûté 6 fr. 50... 2 95
Gilets de chasse laine, croisés à revers ayant coûté 15 fr. expertisés... 6 90

- Les COUVERTURES et COUVERTURES-PIEDS qui forment un véritable amoncellement, ont été particulièrement frappés par l'expertise, la laine se vendra moins cher que du coton.
Couvertures laine grise, long. 2 m. 10, larg. 1 m. 70, sacrifiées p. r. 2 95
Couvertures piquées et ornées, dessus crotone à fleurs, expert. 3 90
Couvertures laine beige douce, 2 m. 40+2 m., valant 12 fr. 5 90
Couvertures blanches pure laine d'Orient, 2 m. 40+1 m. 70 val 20 fr. 9 50
Couvertures blanches pure laine 2 m. 40 sur 2 m., au lieu de... 13 50
Gr. couvertures laine blanche mérinos, 2 m. 65+2 m. 30 v. 17 50
Couvertures piquées et ornées p. lit 2 pièces, dessus crotone, fleurs 7 90
Couvertures voyage, laine douce, jolies dispositions... 3 90
Edredons duvet vif du nord, enveloppe satinée, bordure soie... 11 50
Edredons américains, duvet vif, dessus satin soie ou satinette v. 40 fr. 19 50

- Coupons crotonne pour ameublements, jolies impressions, sacrifiés à... 40
Brochés satin, larg. 1 m. 30, p. rideaux et ameublement, dessins Renaissance, valant 3 fr. le m. 1 25
Portières Orientales double face, h. 3 m. au lieu de 12 fr. 5 90
Tapis de table brodés et français, style flamand donnés à... 95
Tapis de table broché satin Renaissance France nouvelles, expert. 2 45
Carpettes moquette de Beauvais, dessins savoye, 2 m. 40 aul. de 20 fr. 9 50
Carpettes moquette française, dessins Henri II, Louis XIII, 2 m. 50+2 m. valant 40 fr. 16 90
Carpettes moquette Beauvais, dessins Orient et Louis XIII, 3 m. + 2 m. valant 50 fr. 22
Gr. Carpettes moquette Beauvais, style persans, Henri II 3 m. 50+2 m. 70, valant 80 fr. 37
Carpettes haute laine d'Abousson dessins tures, indiens, 3 m. + 2 m. valant 80 fr. 39
Moquette Jacquart à couleurs pour tapis d'appartements, val. 8 fr. le m. 4 45
Foyers moquette française, dessins Orient et sujets, sacrifiés à... 1 95
Foyers moquette velours superbes dessins Smyrne, au lieu de 8 fr. 50... 4 90

- Diagonale pure laine brochée, nouveauté pour robes et costumes, ayant coûté 31 fr. le mètre, expertisée... 75
Armures noires pure laine pour robes et costumes, larg. 1 m. val. 2 fr. 50... 95
Sergés lissus pure laine grande largeur pour costumes et robes, ayant coûté de 2 fr. 50 à 4 fr. le m. expert. indistinct.
Drap foulé Diagonale lisse, valant 1 45
Rayures beige
Flanelle couleur hygiénique, molletonnée pour jupons, pantalons etc... 60

- Gants pour dames, chevreau ou jersey, un lot expertisé... 95
Foulards surah pure soie nouveauté, au carré de 0 m. 80, val. 7 fr... 2 95
Manchons pour dames jolie fourrure Lapponie, ou Astrakan... 2 95
Boas pour dames, renard noir, ayant coûté 10 francs, expertisés... 3 50
Chemises pour dames, jolie percale, riches broderies, valant 8 fr... 3 45
Mouchoirs baliste, vignettes couleur dans une jolie boîte, la 1/2 douz... 2 45
Chemises de nuit pour dames, petits plis broderie anglaise... 4 90
Jupes matricées drap amazone, doublées finette, valant 15 fr... 6 50
Jaquettes drap toutes nuances, formes nouvelles, au lieu de 30 fr... 12
Jaquettes longues, peluche soie, doublées soie piqué, manches épaulettes... 29
Oreillers plume vive et épurée, enveloppe coutil fil... 2 95
Matelas laine pays, pesant 20 livres, recouvert coutil belge, val. 30 fr... 15 75
Sommiers élastiques capitonnés, ressorts acier, valant 40 fr... 16 50

CADEAUX A TOUT LE MONDE! A partir de Lundi tout acheteur recevra à titre absolument gracieux une magnifique Pochette dentelles genre Valenciennes article riche haute nouveauté nuance crème, héliotrope, rose etc., etc.

A LA BRESSANE 29, Rue de l'Hôtel-de-Ville et rue Gentil, 1

RETRAITE DE 400 FRANCS Assurée par la Garantie Foncière, en versant 2 fr. par mois pendant 15 ans. Actif foncier 4 millions. M. GEN, agent général à Lyon, 48, rue de la République.



LE GRONSTADT chapeau en feutre pour dames, garniture velours, boucle simili diamant, panache antruché ou ténas, hte nouveauté, le chapeau 15 00
TOQUES tation astrakan et karakoul, garnitures 4 90
MOUCHOIRS batiste pur fil, initiale brodée, (Broderie de Lorraine), le mouchoir 0 50
JUPONS flanelle pure laine, vol. br. 4 90

MONDE ÉLÉGANT 1, rue de la Barre, 1 (PRÈS DE LA PLACE BELLECOUR) CHAPELLE FRANÇAISE & ANGLAISE Articles de première marque PRIX FIXE TRÈS RÉDUIT

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

THÉÂTRE DES CÉLESTINS DIRECTION: Roger DALBERT Tous les Soirs à 8 heures LES MARTYRS DE STRASBOURG Ou l'Alsace en 1870 GRAND DRAME HISTORIQUE ET PATRIOTIQUE EN 10 TABLEAUX

Piilage, Mises d'adresses et Mises sous Bandes DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

ÉTRENNES UTILES 11 Fr. Pour les Débutants en Photographie 11 Fr. Appareil photographique, 6 1/2 x 9, en noyer ciré, pour Portraits et Paysages, avec pied de campagne en pitchpin, plaques et papier sensibles, ainsi que tous les produits pour faire de la Photographie.

MME JOURDAN ACCOUCHEUSE Cours Gambetta, 38 Traite sur toutes les maladies, spécialement les dérangements de matrice (stérilité), constipation opiniâtre, sympt., gonflement du ventre, maux de reins, digestion difficile, gastrite, etc. Traite par correspondance.

En Vente dans les Kiosques LE PASSE-TEMPS JOURNAL LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE Il publie chaque semaine le Portrait et la Biographie d'une célébrité contemporaine. Le Passe-Temps est seul vendu dans les Théâtres de Lyon. PRIX: 15 CENTIMES Administration: 14, rue Confort, LYON

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 20 Décembre (91) ABANDONNÉE! PAR Charles MEROUVEL SEULES! — Nous nous placerons! — Vous avez des illusions, Colette, dit Urban. Mais écoutez-moi bien!

— Que pourrions-nous faire? dit-elle simplement. — Nous nous reverrons. L'omnibus, conduit par Bidoux en personne, s'ébranla et prit la route de Compigné. Les deux déshéritées sortaient pauvres d'un château qui leur appartenait et s'en allaient, ignorantes de la vie et de ses misères, les affronter avec le courage de la jeunesse et la fierté de cœurs qui ne voulaient ni de flétrissure ni d'aumône.

Et le Brésilien pensa: — Nous nous reverrons. L'omnibus, conduit par Bidoux en personne, s'ébranla et prit la route de Compigné. Les deux déshéritées sortaient pauvres d'un château qui leur appartenait et s'en allaient, ignorantes de la vie et de ses misères, les affronter avec le courage de la jeunesse et la fierté de cœurs qui ne voulaient ni de flétrissure ni d'aumône.

D'ailleurs, n'étaient-elles pas là pour s'entre-soutenir? — Sœurs, elles savaient vaguement qu'elles ne s'étaient pas. Madeleine Aubin le laissait entendre et leur jeune imagination restait frappée de quelques mots qui lui étaient échappés. Jeanne n'avait pas dû connaître ses parents.

n'aurait mal expliquée qu'elles ne l'avaient pas comprise. Me Pescheux était plus clairvoyant. Il soupçonnait une fourberie dans la disparition de la pièce qu'il savait exister et pour laquelle la millionnaire lui avait plus d'une fois demandé des instructions. A son estime, on se trouvait là en présence d'une de ces fraudes criminelles si fréquentes en matière de succession et qu'il se promettait de pénétrer tôt ou tard.

dame Chambly, l'associé de Justine, ne manquait pas de connaissances sur le parcours de Montiers à Compigné. Comme tous les cochers de châteaux de province, à force de suivre un chemin, il s'était fait des amis d'un bout à l'autre et les obligait volontiers, surtout quand le service à rendre ne lui coûtait rien. C'était le cas dès qu'il ne s'agissait que de leur épargner une course ou de les voir dans les équipages de la patronne.